

Commune de St Pierre des Echaubrognes

PROCES-VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL

21 janvier 2025 à 20 h 30

L'an deux mille vingt-cinq, le 21 janvier le Conseil municipal de la Commune de St Pierre des Echaubrognes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal, sur convocation adressée par Monsieur le Maire, Claude POUSIN.

Nombre de conseillers municipaux : 15

Date de convocation du conseil municipal : 14 janvier 2025

**PRÉSENTS : 13**

M. POUSIN Claude, M. PAILLAT François, Mme YOU Patricia, M. GARREAU Vianney, Mme MONTAS Fanny, Mme POUSIN Martine, M. MICHENAUD Nicolas, Mme AUDEBEAU Isabelle, Mme FONTENEAU Nathalie, M. BERNIER Denis, M. ONILLON Nicolas, Mme JOUBERT Delphine, M. AUDEBEAU Dimitri, M. CAILLAUD Clément

**ABSENTS ET EXCUSÉS** : Mme TIGNON Marie-Agnès, M. CAILLAUD Clément.

**VOTANTS : 13**

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

*Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil, Isabelle AUDEBEAU est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.*

**1 Approbation du procès-verbal du 5 décembre 2024**

Le procès-verbal du 5 décembre est approuvé à l'unanimité

**2 Mutualisation - refacturation « téléphonie/informatique » Agglo2b - Commune de St Pierre des Echaubrognes (délibération n° 2025-0001)**

Dans le cadre de la mutualisation, certains frais facturés au service Direction des Systèmes d'information, concernent la communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais mais également certaines de ses communes membres.

Une part de cette facturation incombe à la commune de St Pierre des Echaubrognes,

Il convient de préciser, par délibérations concordantes des deux collectivités, les montants de refacturation de frais avancés par la communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais pour le compte de la commune de St Pierre des Echaubrognes pour le 2ème semestre 2024 (période du 01/06/2024 au 30/11/2024).

Les frais sont les suivants :

- Office 365 – 2ème semestre : 677,03 € TTC

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :*

- *D'accepter les frais de refacturation du service DSI de l'Agglo2b, frais listés ci-dessus et représentant la somme de 677,03 € TTC pour le 2<sup>ème</sup> semestre 2024,*
- *D'imputer les dépenses sur le budget concerné,*
- *D'adopter cette délibération,*
- *D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération*

**3 Service intérim du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Deux-Sèvres - Hausse de la participation aux frais de gestion des agents intérimaires - signature d'un avenant n° 4 à la convention (délibération n° 2025-0002)**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, que par délibération en date du 8 février 1996, il a été décidé l'adhésion au service intérim du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres et a autorisé le Maire à signer la convention correspondante.

Il précise que dans ce cadre, le Centre de gestion peut mettre à disposition des Collectivités et établissements publics adhérents à ce service, des agents non titulaires pour faire face au remplacement de leurs personnels lors de périodes de maladie ou de surcroît d'activités.

Il informe le Conseil municipal que le Conseil d'administration du Centre de gestion du 9 décembre 2024 a décidé d'augmenter le taux de facturation au 1<sup>er</sup> janvier 2025, qui passera de 5 % à 5,5 % des salaires bruts des personnels intérimaires mis à disposition et qu'il convient en conséquence de l'autoriser à signer l'avenant correspondant.

Après avoir pris connaissance de l'avenant n° 4 à la convention de mise à disposition des personnels intérimaires,

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :*

- *D'autoriser le Maire à signer avec le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres, l'avenant n°4 à la convention de mise à disposition des personnels intérimaires, qui acte la décision du Conseil d'administration du Centre de gestion, de fixer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 la participation aux frais de gestion à une somme égale à 5,5 % des salaires bruts versés aux agents intérimaires mis à disposition.*

**4 DETR au titre de l'année 2025 - Aménagement de la rue du Bon Secours et de la rue de Livois (délibération n° 2025-0003)**

Monsieur le Maire rappelle que, la commune a prévu, l'aménagement de la rue du Bon Secours et de la rue de Livois pour permettre la jonction entre différents quartiers de vie de la commune. Il s'agira notamment de travaux d'effacement de réseaux, d'aménagement de liaisons douces, et d'espaces paysagers.

Cette opération est susceptible d'être financée par la préfecture des Deux-Sèvres au titre de la DETR 2025 3- Améliorer la qualité de l'environnement, la sécurité et le cadre de vie

Le plan de financement ci-dessous a été modifié (modification de la délibération n° 2024-0046) et est proposé aux membres du conseil municipal. Les modifications s'expliquent de la manière suivante pour travaux supplémentaires :

- Aménagement du carrefour rue de la Croix Verte,
- Aménagement de la traversée rue St Pierre,
- Raccordement de la rue de la Croix Verte avec le cheminement doux prévu le long du nouveau quartier de vie de la Courserie- chemin de Fromenteau -

<b>PLAN DE FINANCEMENT – réfection</b>			
	<b>DEPENSES HT</b>		<b>RECETTES</b>
Coût ingénierie	49 308,00	DETR 2025	334 525,60
Travaux d'aménagement	612 547,00	Part commune	397 971,40
Effacement des réseaux	169 459,00	SIEDS	90 000,00
Divers	5 000,00	Orange	13 817,00
<b>TOTAL</b>	<b>836 314,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>836 314,00</b>

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :*

- *Approuve le projet de d'aménagement des rues du Bon Secours et de Livois,*
- *Adopte le plan de financement tel que présenté ci-dessus,*
- *Autorise M. le Maire à solliciter la subvention auprès de la Préfecture des Deux-Sèvres,*
- *Dit que les crédits seront inscrits au budget 2025*
- *Charge M. le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation de la présente*

##### **5 Travaux d'aménagement rue du Bon Secours et rue de Livois - Marché de maîtrise d'œuvre - Marché de travaux (délibération n° 2025-0004)**

Monsieur le Maire rappelle le projet d'aménagement paysager et de voirie de la rue du Bon Secours et de la rue de Livois au Conseil Municipal, » relevant de la procédure adaptée et énonce les caractéristiques essentielles de ce programme.

*Les travaux concernent :*

- La rue du Bon Secours intégrant un cheminement doux du carrefour de la rue de la Croix Verte au carrefour au niveau de la rue St Pierre,
- Les deux tronçons de la rue de Livois perpendiculaires à la rue du Bon Secours,
- L'impasse de la rue du Bon Secours
- La traversée des carrefours de la rue St Pierre et de la Croix Verte, (carrefours aux extrémités de la rue du Bon Secours)
- Le raccordement de la rue de la Croix Verte avec le cheminement doux prévu le long du nouveau quartier de vie de la Courserie, Chemin de Fromenteau.

*Le coût prévisionnel H.T. est estimé à*

- 38 750,00 € pour la maîtrise d'œuvre ;
- 435 976,66 € pour la partie VRD
- 176 570,50 € pour la partie volet paysager

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :*

- *d'autoriser Monsieur le Maire à engager la procédure de consultation,*
- *de recourir à la procédure adaptée dans le cadre du projet d'aménagement et de renaturation de la rue du Bon Secours et de la rue de Livois,*
- *adopte à cet effet le dossier de consultation des entreprises établi par la commission communale bâtiments communaux et urbanisme*
- *d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés à intervenir avec les entreprises qui seront désignées attributaires du marché*
- *précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune*

Les riverains ont été sollicités pour l'aménagement de ce projet. L'équipe de maîtrise d'œuvre a donc pu proposer une esquisse. Ce plan d'aménagement sera à nouveau présenté en réunion publique avec les riverains afin de valider définitivement le projet.

##### **6- Ouverture par anticipation de crédits budgétaires pour la section d'investissement (délibération n° 2025-0005)**

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales.

Article L1612-1 modifié par la LOI n° 2012-1510 du 29 décembre 2012 – art.37 (VD)

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à l'échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'ouverture des crédits des dépenses d'investissement, afin de pouvoir engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement selon le détail ci-dessous :

Chapitre ou opération	Crédits votés en 2024	RAR 2023 inscrits au BP 2024	Crédits ouverts au titre des DM votées en 2024	Montant total	Crédits pouvant être ouverts par l'assemblée délibérante au titre de l'article L1612-1 du CGCT
2131 – Bâtiments publics / 0089 - Eglise	170 000,00 €		9 100,00 €	179 100,00 €	25 000 ;00 €
<b>TOTAL</b>	<b>170 000,00 €</b>		<b>9 100,00 €</b>	<b>179 100,00 €</b>	<b>25 000,00 €</b>

Le conseil municipal s'engage à reprendre ces crédits ouverts par anticipation au budget primitif de la commune.

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :*

- *Accepte les propositions de M. le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.*

## **6 Débat d'Orientation Budgétaire**

Le débat d'Orientation Budgétaire (DOB) n'est pas une étape obligatoire pour la collectivité, mais il permet, avant le vote du budget, de présenter les grandes lignes qui retracent l'exercice de l'année écoulée notamment. Il permet également de proposer et d'évaluer la priorité des dépenses à engager sur les années à venir.

### **1- L'endettement pluriannuel**

Celui-ci diminue puisque la commune n'a pas contracté de nouveaux emprunts. Le capital restant dû ; 541 026 € au 31/12/2024 pour un effacement de la dette sur 5 ans.

### **2- Dépenses de fonctionnement**

Augmentation des charges de fonctionnement courantes de + 6 %, elles représentent 35,66 % de la section. Les charges de personnel sont stables et représentent 35,09 % des dépenses. Les autres charges (subventions représentent 29,25 % du budget.

### **3- Recettes de fonctionnement**

Les recettes de fonctionnement augmentent notamment la part des impôts (+5%) de part l'évolution des bases annuelles. Les dotations de l'état sont stables (+1%) et les dotations de compensation notamment dues à la suppression de la taxe d'habitation évoluent de +12 %.

### **4- Dépenses d'investissement**

La part des dépenses d'investissement représente une dépense totale de 469 645 € pour l'année 2024 (l'investissement moyen pour la commune est de 548 764 € entre 2017 et 2024). Les travaux engagés sur 2024 : Travaux de voirie, toiture de l'Eglise côté Nord, abribus place Hubert, achat d'un véhicule électrique, achat d'un robot de tonte, achat de matériels.

*Les projets en cours qui se poursuivront sur l'année 2025 :*

- Aménagement de la rue du Bon Secours et de la rue de Livois,
- L'achat d'un camion électrique
- Aménagement en centre bourg (devant les commerces et la bibliothèque)
- Eclairage public (LED)
- Effacement des réseaux rue des Forts/rue de la Sancy

*Le conseil a également proposé les investissements à prévoir*

- Continuité des travaux de voirie
- Toilette cimetièrre / place parking camping-car
- Opération énergie : ombrières (parking/city-stade), éclairage de la salle omnisports
- Aménagement de la coulée verte et lien vers des cheminements piétonniers/liaisons douces entre les différents quartiers de la commune,
- Rénovation de la chapelle Place Hubert
- Isolation des bâtiments (Mairie/logements communaux...)
- Bibliothèque

La capacité de financement des investissements de la collectivité s'apprécie notamment par le niveau d'épargne qu'elle peut atteindre, c'est-à-dire par l'écart entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement soit pour l'année 2024 un résultat de l'exercice de 319 752,06 €

Les travaux concernant le quartier de vie vont débuter dans le courant du mois de février.

Les travaux seront imputés au budget 2025 à savoir, la viabilisation de 13 lots :

- Lot 1 VRD 342 851,55 € HT
- Lot 2 Aménagement paysager 59 972,92 € HT

Plus les travaux liés aux différents concessionnaires (GEREDIS/ORANGE/SVL)

7 lots en option à ce jour

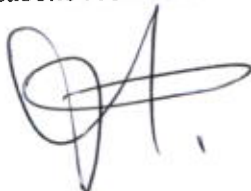
## **7 Informations diverses**

- 8 bons ou aides exceptionnelles (bon alimentaire, bon essence) ont été versés en 2024 soit la somme de 367 €
- L'ensemble des devis signés par le Maire au cours de l'année représente une somme globale de 115 963 €
- Bilan de l'assemblée générale de l'OGEC (baisse des effectifs, budget, nouveau président : Jonathan BARBER)
- Les travaux d'aménagement en centre bourg ont débuté pour une durée de 2 semaines environ (pas d'incidence sur les places du marché le samedi matin)
- Réfection de l'éclairage de la salle côté jardins coût HT 4 150,48 € aide accordée par le SIEDS 2 905,34 € correspondant à 70 % du montant HT
- Conte de Noël 70 enfants présents et environ 30 adultes
- 26 repas ont été distribués aux personnes de + 80 ans n'ayant pu assister au repas communal de fin d'année et 8 colis distribués aux personnes domiciliées en maison de retraite
- Transport solidaire : une personne relais sera nommée et qui permettra d'assurer le lien avec le CSC

**Prochaine réunion du conseil municipal le jeudi 20 février 2025**

*Fin de la séance à 22 h 00*

Le secrétaire de séance  
Isabelle AUDEBEAU



Le Maire  
Claude POUSIN

